

# Le Massacre de Méricourt

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est là que les gendarmes de Billy-Montigny découvrirent les Polonais dont les vêtements, tout tachés de sang, ne laissent aucun doute sur leur participation à l'épouvantable tragédie.

Ces individus furent gardés à vue. Il était exactement huit heures du soir. Tout l'honneur de cette rapide capture revient aux gendarmes dont le dévouement et la bravoure furent au-dessus de tout éloge.

### Les assassins

Les coupables se nomment : Kolesa Joseph, 25 ans ; Mentel Ladislav, 22 ans ; Ozonowski Stanislas, 20 ans ; deux autres noms, qui sont Courbiers, habitant le même toit, 13, rue de Courtaise.

Ils furent reniés aux gendarmes d'Avion et amenés sur les lieux du meurtre.

Mis en présence du blessé Rejdo, celui-ci désigna Kolesa comme ayant frappé le mort Zarnick. Ceci fut d'ailleurs confirmé par Mme Zarnick qui fit le récit de la scène. Les coups portés à Rejdo le furent par Ladislav Mentel, ce qui corroborait les dépositions des autres témoins.

### Des armes du crime

La balonnée dont s'est servi le meurtrier principal n'a pas été retrouvée. La lige de fer longue de 0 m. 20 et épaisse de 0,02 reposa sur le sol de la chambre à été saisie, ainsi qu'une matraque en cuivre dont le couvercle est en polonais. On ne put mettre la main sur les autres.

### Descente du Parquet

Le Parquet d'Arras prévenu par le gendarme d'Avion descendit sur les lieux. Il était composé de MM. Dufayet, substitut ; Desrumaux, juge d'instruction ; et de MM. Gaudin, juge de paix, qui fut reconstruite, en leur présence. Les Polonais assassins déclarent ne plus se souvenir de rien, prétendant qu'ils étaient en état complet d'ivresse. Ozonowski et Salata déclarent qu'ils n'ont pas frappé.

### Un des blessés en danger de mort

M. le docteur Brassart, en remplacement de M. Béhaque, médecin-légiste absent, pratiqua l'autopsie de Zarnick. Ce dernier a succombé à une fracture du crâne au-dessus de la tempe gauche. La mort fut rapide.

### Des pleurs

Nous sommes rendus sur les lieux du massacre. Dans la maison où se pressent de nombreux Polonais, nous nous frayons difficilement un passage dans la foule de gens qui, sans cesse, nous regardent. Les yeux secs, le visage paisible, des femmes pleurent. Les murs blanchis à la chaux portent les traces sanglantes de la lutte. Dans un coin de la pièce où se trouvait un lit en fer, dont les tringles sont tordues, un roudin de bois placé au-dessus sert de traversin des draps sales, une couverture maculée de sang.

Autour d'un fourneau construit en briques, deux personnes âgées sont assises. Elles écoutent aux visiteurs le drame affreux. Dans l'autre pièce où eut lieu le sauvage agression, on voit un second lit, le cadavre du père d'Irena. Les escaliers, les murs, le plancher, le sol sont couverts de flaques de sang figé.

On entend les sanglots continus de la jeune veuve qui adresse en sa langue maternelle des incantations au bébé qui dort d'un calme sommeil dans cet atmosphère de crime et de sang.

### Vive émotion

Les quatre inculpés ont été conduits à la prison d'Arras. Leur acte de férocité a causé une émotion poignante dans le cœur de tous ceux qui vivent en ce moment dans de véritables trances car après ces tueries de Méricourt et de Méricourt ils se demandent ce que leur réserve demain.

### Marie Lefebvre la belle-mère meurtrière est toujours à Lille

Elle ne sera transférée à la Maison Centrale d'Haguenau qu'au début de janvier.

Contrairement à ce qu'annonçait l'un de nos confrères, Marie Lefebvre, la belle-mère criminelle de Lille, dont la peine de mort vient d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a été incarcérée à la maison d'arrêt de Lille.

Elle ne sera transférée à la Maison Centrale d'Haguenau qu'au début du mois de janvier.

### Le crime de Comines

Angèle Dal et son fils ont été transférés à Douai.

Angèle Beaucourt, femme Dal et son fils Michel, qui sont inculpés de meurtre sur la personne d'un nommé Lucien, ont été transférés à Comines, le 14-01-21, dernier, comparant devant la Cour d'assises au mois de janvier prochain.

Les deux inculpés ont quitté la maison d'arrêt de Lille et ont été transférés à Douai.

### SA MERE ETANT MENACEE UN JEUNE HOMME TUA SON FRERE

Un drame de famille navrant, au cours duquel un jeune homme a tué son frère, s'est produit samedi après-midi à Valenciennes.

M. Félix Galand, âgé de 55 ans, employé de commerce, occupant avec sa femme et ses deux enfants, un petit logement à Valenciennes, rue de la République, n° 27, a été tué par son fils, Lucien, âgé de 25 ans, le premier étage d'un pavillon, qu'il possédait rue Dohis.

Le rez-de-chaussée était habité par son autre fils, Lucien, qui caractères ombrageux, avait souvent des accès de colère qu'aggravaient des crises de paludisme. Antoine était lui, d'un caractère calme et pacifique. Les deux frères vivaient dans un cinéma de Valenciennes de Paris et vendait soir. M. Galand avait résolu de passer la vallée de Noël en famille.

Plusieurs amis avaient été invités et Mme Galand était descendue chez Lucien, afin de lui demander de prendre part à la fête. Celui-ci refusa et partit à la messe. Au retour, il trouva son frère et son fils qui se disputaient et qu'il n'avait pu dormir à cause du bruit que l'on faisait, puis il entendit Lucien remonter à injurier, lui reprochant de recevoir chez eux des gens qui lui déplaissent. Surcélébré à plus haut point, Lucien se précipita sur son frère qui se jeta sur lui, cherchant à l'étrangler. Antoine parvint à se débarrasser de son adversaire qui s'enfuit chez lui.

Quelques instants plus tard, Lucien revint à la charge et se précipita sur son frère, qui se trouvait sa mère qui tenta de frapper avec son arme. Antoine qui tenait toujours le revolver de son frère, se précipita sur son frère, le dirigea son arme vers celui-ci et pressa la détente. Une détonation, un coup de feu, et Antoine est mort. Le meurtrier a été constitué prisonnier aussitôt.

# AFFRANCHEZ-VOUS

Vos Cartes de Visite

Sans aucun mot de corrépondance ..... 0 15  
Avec formule de politesse de 5 mots au plus ..... 0 25  
Dans les autres cas ..... 0 50

### POUR L'ETRANGER

Cartes de visite et cartes dites de Noël et du Nouvel An, comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum, 30 centimes. Les mentions imprimées sont admises sans limitation sur les envois de l'étranger affranchis 30 centimes.

### Vos Cartes Illustrées

Avec seulement date, signature et adresse ..... 0 15  
Avec en plus inscription de 5 mots maximum ..... 0 25  
Dans les autres cas ..... 0 40

### POUR L'ETRANGER

Cartes illustrées comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum, 30 centimes. Les mentions imprimées sont admises sans limitation sur les envois de l'étranger affranchis 30 centimes.

# Importantes déclarations du roi d'Espagne

Un journal parisien reproduit des déclarations que le roi d'Espagne a faites à une de ses collaboratrices.

Le souverain a commencé par affirmer qu'il gouvernerait le plus complètement possible, en signifiant la conviction de l'attitude du gouvernement à l'égard du corps d'artillerie.

D'ailleurs, ajoute le roi, tout cela s'est arrangé et les officiers d'artillerie ne sont toujours aussi dévoués. Au surplus, dans tout peu de temps, peut-être dans quelques jours, il y aura de grandes surprises pour tout le monde.

Alphonse XIII a dit encore : « Je suis roi et je le restera ! Mon trône est solide, car mon peuple m'aime beaucoup plus qu'on ne peut se l'imaginer à l'étranger. »

Son intimité lui ayant demandé si, en signifiant la convocation de l'Assemblée nationale, il n'oubliait pas un peu la Constitution, le roi lui a répondu :

« Au contraire, le régime actuel est une simple parenthèse, qui n'est d'ailleurs pas anticonstitutionnelle. L'Assemblée, c'est le premier pas vers une situation normale. »

En ce qui concerne la question de Tanger, Alphonse XIII s'est exprimé ainsi : « Tant qu'on n'excepte Tanger du protectorat espagnol, il continue d'être le grand foyer de rébellion aussi préjudiciable à la France, qu'à l'Espagne. »

Au Maroc, nous sommes associés à Tanger, nos intérêts sont les mêmes : il faut de pacifier la zone tout entière. Voilà pourquoi j'espère un accord rapide et efficace. »

L'assaut à un autre ordre d'idées, le roi a conclu par les mots suivants :

« Je crois que tout ce qui touche de loin ou de près à l'indépendance de l'Espagne, est de nature à être traité avec la plus grande sollicitude. Le Catalogne ne répondra à ce désir et tout autre est sa volonté rien de plus naturel que d'aimer un amour spécial sa petite patrie, comme toute chose, tel que l'amour doit avoir ses limites. »

# COUR D'ASSISES DU NORD

ROLE DE LA PREMIERE SESSION DE 1927

Voici le rôle de la session des Assises du Nord qui s'ouvrira à Douai le 10 janvier prochain :

LUNDI 10 JANVIER. — Première affaire : Ch. Bernard, tentative de viol, voir qualifiée à Ch. Bernard-Marchéennes. Ministère public : M. Aubert.

Deuxième affaire : Bronislaw Soltys, Edouard Gradzinski, Stanislas Orszonowski, Genowefa Mazurka, vols qualifiés et meurtre à Lens, Lille, La Madeleine. Ministère public : M. Floriet.

MARDI 11. — Affaire Soltys et Consorts (suite).

MERCREDI 12. — Première affaire : Louis Moncrel, attentat à la pudeur à Roubaix. Ministère public : M. Aubert.

Deuxième affaire : Marie Lozier, veuve Delhay, et Denise Dehay, assassinat de compléité à Avesnes. Ministère public : M. Floriet.

# CHAMBRE DE COMMERCE

Voici le compte-rendu de la réunion du 22 décembre.

Unification du droit de la lettre de Change et du billet à ordre. — La Chambre de Commerce de Roubaix a décidé que :

1° En vue de faciliter les transactions commerciales, la France s'associe à des travaux qui auraient pour but d'uniformiser les lois relatives à la lettre de change et au billet à ordre.

2° Que le chèque étant le moyen de règlement le plus pratique, la généralisation de ce mode de paiement est désirable, à la condition toutefois que les bénéficiaires en puissent apprécier la valeur juridique.

3° Que le texte d'un chèque ou d'un billet qui est adhérent à la convention relative à l'unification des lois de la lettre de change et du billet à ordre, s'engagerait à introduire dans leurs pays respectifs, est préférable à tous autres procédés ;

4° Que le texte d'un chèque ou d'un billet en 1914, et non encore ratifié, soulève les critiques suivantes :

Art. 9. — Le protêt par ministère d'huissier, notaires ou autres, est indispensable, sous peine de nullité, pour adresser protêt doit être uniforme.

Art. 13. — Il est difficile au tiers, porteur de pouvoir fournir la preuve nécessaire, sans que celui-ci soit tenu de payer le montant de la question soulevée par cet article. Mieux ses droits seraient garantis, en ce qui concerne les lettres de change et les billets à ordre, s'engagerait à introduire dans leurs pays respectifs, est préférable à tous autres procédés ;

Art. 15. — Une procédure uniforme sauvegarderait les intérêts des commerçants.

Douanes. Colation périodique des marchandises. — Aux termes de l'art. 7 de l'arrêté ministériel du 28 août 1920, la valeur à considérer, pour l'application de l'article 10 de la loi du 28 août 1920, est celle des marchandises au moment où elles sont présentées à la douane, et de tous autres documents probants agréés par le service.

Ces règles n'étant pas toujours d'une application facile, il est procédé à une enquête à l'effet de les améliorer.

Pour ce qui concerne, la Chambre de Commerce de Roubaix estime qu'il y a intérêt pour le commerce et pour l'Etat à ce que le dédouanement des marchandises importées se fasse au moyen de cotations établies par des Groupements autorisés et que ces cotations soient organisées partout où elles sont possibles et pour toutes les marchandises auxquelles elles peuvent s'appliquer.

Consulat britannique à Lille. — M. Wentworth Marlyn Gurney vient d'être nommé Consul de S. M. Britannique, à Lille, avec juridiction sur le département du Nord.

Le transport des marchandises exportées. — Par une délibération prise par la Chambre de Commerce de Roubaix a été élevée une protestation contre les propositions que les grands réseaux de chemins de fer ont soumises à l'homologation de la Commission des Travaux publics, à l'effet de supprimer ou de diminuer les réductions de tarifs accordées au transport par fer, des marchandises destinées à l'exportation.

Les Compagnies de chemins de fer jurent leurs propositions inopportunes, les ont retirées.

Le respect des contrats. — La baisse des devises étrangères et la hausse du taux d'import a été la conséquence, ont été quelque désastre dans le monde des affaires et il s'en est suivi une inévitable dans les grades de la production et de la consommation.

Cet état de choses n'a pas seulement pour inconvénient d'arrêter sensiblement le travail et de provoquer le chômage, il a celui, plus grave encore, de former dans le commerce et l'industrie, une atmosphère de défiance, de méfiance et de l'incertitude, qui est une atteinte à la loyauté et à l'équité, avec lesquelles doivent se traiter les affaires.

Pour un tel état de choses, un contrat signé, un engagement pris, une promesse faite, ne peuvent être exécutés, même en ce qui a trait aux parties. Cela n'est pas seulement une atteinte à la moralité, mais c'est une atteinte à la confiance, qui est la base de toute activité commerciale.

Combien a-t-il plus correcte l'attitude de nos commerçants et industriels, si, au lieu de l'annulation d'ordres qui sont considérés comme des maisons locales depuis quelque temps, il n'est pas de prétendre qu'une clientèle peu scrupuleuse n'ait pu se contraindre aux conséquences d'un contrat qu'elle a librement accepté, mais qui lui est devenu onéreux, par suite de l'amélioration du franc.

Combien a-t-il plus correcte l'attitude de nos commerçants et industriels, si, au lieu de l'annulation d'ordres qui sont considérés comme des maisons locales depuis quelque temps, il n'est pas de prétendre qu'une clientèle peu scrupuleuse n'ait pu se contraindre aux conséquences d'un contrat qu'elle a librement accepté, mais qui lui est devenu onéreux, par suite de l'amélioration du franc.

Combien a-t-il plus correcte l'attitude de nos commerçants et industriels, si, au lieu de l'annulation d'ordres qui sont considérés comme des maisons locales depuis quelque temps, il n'est pas de prétendre qu'une clientèle peu scrupuleuse n'ait pu se contraindre aux conséquences d'un contrat qu'elle a librement accepté, mais qui lui est devenu onéreux, par suite de l'amélioration du franc.

Combien a-t-il plus correcte l'attitude de nos commerçants et industriels, si, au lieu de l'annulation d'ordres qui sont considérés comme des maisons locales depuis quelque temps, il n'est pas de prétendre qu'une clientèle peu scrupuleuse n'ait pu se contraindre aux conséquences d'un contrat qu'elle a librement accepté, mais qui lui est devenu onéreux, par suite de l'amélioration du franc.

Combien a-t-il plus correcte l'attitude de nos commerçants et industriels, si, au lieu de l'annulation d'ordres qui sont considérés comme des maisons locales depuis quelque temps, il n'est pas de prétendre qu'une clientèle peu scrupuleuse n'ait pu se contraindre aux conséquences d'un contrat qu'elle a librement accepté, mais qui lui est devenu onéreux, par suite de l'amélioration du franc.

# ARRESTATION

Deux agents du service de la Sûreté ont mis en état d'arrestation, sur mandat de M. Barberet, juge d'instruction, à Lille, le nommé Anselme Alfred, 27 ans, néo-cantonnien, rue du Coq Français, inculpé d'abus de confiance.

### LA TOMBOLA DES ANCIENS COMBATTANTS REPUBLICAINS

Lors de la conférence concertée qui se déroula au Casino-Théâtre, il fut annoncé que, en raison de l'obligation où se trouvait l'Association des Anciens Combattants Républicains de rendre la salle libre pour le spectacle du 20 décembre, la tombola serait tirée le dimanche 20 décembre aux établissements Deconinck, au Fresnoy.

C'est à qu'il faut aller, à 10 heures, cette tombola tirée, avec toutes les garanties de régularité indispensables, devant M. Gaillet, huissier, assisté de deux témoins : MM. René Henri et Boquet.

Voici les numéros gagnants, tirés de gauche à droite.

9545	3422	550	324	2302	5716
4602	2900	8657	3582	1876	290
6655	7777	3737	1089	1062	9630
1221	2301	4332	301	3404	6833
3003	7848	4004	6670	573	8319
8164	7338	5579	4212		

Les personnes possédant l'un des numéros ci-dessus pourront se présenter, munies de leur billet, à partir de vendredi 31 décembre, au siège, Café du Commerce, 23 Grand-Place, où les lots leur seront remis.

# NOUVELS 1926

Les papas et les mamans trouveront aux GALERIES DU NORD 55-57, Grande-Rue, ROUBAIX (Anci Coq Bazar) & la Ville de Roubaix « LE PLUS GRAND CHOIX DE JOUETS ET DE CADRAUX UTILES »

# ASSEMBLEE TRIMESTRIELLE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS

Hier, dimanche, à onze heures, s'est tenue au Café Paillet, l'Assemblée trimestrielle des Anciens Sous-Officiers Français, sous la présidence de M. Louis Deschamps, entouré de MM. Hus et Gauthier, vice-présidents ; Verduy, secrétaire-trésorier.

Après avoir exécuté M. D'Halluin, vice-président d'honneur, il fut procédé à la nomination de quatre administrateurs : MM. Pollet Aug., Fouvet, Duhamel, Joseph Tiberghien.

Après avoir examiné la question du Palais de la Mutualité, M. Deschamps rappela le succès de l'Exposition de Roubaix, qui fut un brillant succès. La fête de famille est fixée au 23 avril. Un crédit de 1000 francs est voté à cet effet.

Verduy donna lecture de la liste des candidats et engage chacun à faire une active propagande auprès des sous-officiers libérés.

# AVIS ET CONVOCATIONS

GRUPE FRATERNEL JEAN DEBOUTILLE. — Ce soir lundi 19, à 8 heures, pour les Dames, à 8 h. 45, répétition pour les hommes.

# FUNERAILLES

La Commission des Anciens Sous-Officiers prie ses membres disponibles de vouloir bien assister aux funérailles de M. Augustin Legay, décédé le 12 décembre 1926, au domicile de son père, M. Legay, 10, rue de Valenciennes, à Lille, le mardi 20, à 9 heures.

# ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Germaine Schactens, rue Franklin, 10. — Jacques Devos, rue de la Chaussee, 57.

DECES. — Elisabeth Van Langendyk, veuve Poiret, 28 ans, rue de Valenciennes, n° 10. — Jean Weber, veuf Decour, 68 ans, rue du Trichon, 13. — Caroline Heudebut, veuve Decour, 81 ans, rue de Valenciennes, n° 10. — Claire Dubois, veuve Lardillier, 78 ans, rue de Barbier, 33.

# Cine Dubus

La Veuve Joyeuse

# TOURCOING

BUREAUX : Place de l'Hôtel-de-Ville — Tél. 9-83  
DEPT. DE VENTE : 50, Rue Motte  
en face de l'ancien hôtel de ville

# L'inauguration de l'École Maternelle du Clinquet

Profitant des fêtes de Noël, l'Administration municipale a inauguré hier la nouvelle école maternelle installée dans le populeux quartier de l'Écluse, à Tourcoing. Cette école, qui comprendra 100 enfants recevra les premières notions de l'instruction, et sera en même temps nourrie par les cantines scolaires de la Ville. Les maîtres de cette école sont MM. Lasseron, directeur, Mlle Lasseron, aimable et dévouée directrice et appuie tout son dévouement à cette œuvre.

Un cortège composé des lambeaux et clairons accourus, à l'annonce de l'inauguration, a été formé et s'est rendu à l'école d'inauguration. Une messe a été célébrée dans ce quartier assez éloigné mais qui promet par le nombre de nouvelles constructions ouvrières à devenir très important. C'est à l'Administration municipale que l'on a vu venir en aide.

La fête était présidée par M. le docteur Dron, sénateur-maire, ayant à ses côtés Mmes Vieilledit, inspectrice des écoles maternelles, Bobbe, directrice de l'école de l'Écluse, Lasseron, directrice de l'école ; MM. Brassart, Ingels, Vandemarière, Parsy, adjoints ; Bétramas, Carlier, Coppin, Deleury, Gillain, Nys, Caselain, Paris, Lasseron, adjoints ; Fréchet, directeur primaire ; Gombart, secrétaire général de la mairie ; Hermant, Dael, Vandevenne, délégués des écoles ; Darome, directeur du Service des écoles ; docteur Lasseron, directeur de l'Hygiène ; le capitaine des pompiers Colman ; Wilterval, receveur municipal, etc.

Discours de M. PARSY, ADJOINT A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Prenant la parole, M. Parsy, adjoint à l'Instruction publique, prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous profitons des fêtes de Noël organisées dans nos écoles pour assister à l'inauguration de notre école de la rue de l'Écluse.

Un court historique de sa création n'est pas inutile en ce moment pour nous permettre de nous rendre compte de l'œuvre que nous avons faite et de son utilité.

Il y a quelques mois à peine — aux environs de Paques 1926 — nous collègues au C. M. M. Coppin, nous faisons remarquer qu'un nouveau bâtiment d'école était nécessaire pour une extension plus grande. Des centaines de maisons venaient d'être ouvertes, en particulier dans les familles nombreuses, et de ce fait il y avait un grand nombre d'enfants qui ne trouvaient plus de place dans les écoles maternelles. Car en effet, les écoles les plus proches de la rue de la Fin de la Guerre et de la rue du Dragon trouvaient de plus en plus de difficultés de l'agglomération, distance trop grande pour des enfants de 2 à 5 ans. L'idée de M. Coppin fut de construire une école de 100 places, favorable et, après un long sommaire de la situation, l'école était décidée.

Il s'agissait de trouver un terrain bien situé par rapport au quartier avoisinant. M. Salémiteau, directeur de l'Hygiène, nous a fait savoir que tous les terrains de ce coin ayant été occupés pour des besoins industriels.

Il trouve celui-ci le soumet à l'agrément de M. le Maire et de l'Administration. Quelques jours après c'est chose faite, nous avons le terrain.

Nous voulons aller vite : le Service des bâtiments dispose alors d'une école-baraque montée spécialement pour le terrain de l'Écluse. Tourcoing. L'accord est fait avec la Commission de la Fédération des Amis des Écoles de Tourcoing au Clinquet et c'est ainsi que deux mois après, grâce au Service municipal des bâtiments, notre école est prête à être inaugurée.

Elle est provisoire, mais pourtant elle remplit toutes les conditions d'hygiène et de confort que nous voulons pour tous nos enfants de Tourcoing. Le 13 janvier elle est ouverte. Dès le premier jour il y a plus de 60 enfants, au-dessus du chiffre prévu, la centaine qui est dépassée effectivement. Cette école répondait donc à nos besoins et la population laborieuse du Clinquet en est particulièrement reconnaissante.

Pour nos jeunes enfants, merci donc à tous ceux qui ont appuyé leur effort à la réalisation de cette œuvre. Merci à Madame l'inspectrice des écoles maternelles, M. Lasseron, pour avoir pour nous envoyé le personnel au moment où nous l'avons demandé et d'avoir bien voulu, par sa présence en ce jour, témoigner sa sollicitude à la nouvelle école.

De notre côté, Mesdames et Messieurs, soyez assurés que l'Administration municipale de Tourcoing ne reculera jamais devant un sacrifice pour le bien de nos enfants, tant matériellement qu'au point de vue de leur éducation. Les écoles sont le salut de la Société — l'avenir du Travailleur — et pour elles en accord complet nous ne marchandons pas !

Je dois dire d'ailleurs que pour mener notre œuvre à bon port nous sommes puissamment aidés par l'Association des Dames charitables, dames patronnesses des écoles maternelles, que je suis heureux de remercier ici au nom de l'Administration municipale.

Mesdames, la providence de nos enfants. Tous sont l'objet de vœux délicats et attentions. On vous signale une famille atteinte par la misère, suite de maladie, de chômage. Les enfants ne peuvent aller en classe faute de vêtements, faute de chaussures, faute de chaussures, vous rendez visite à la famille et satisfaction immédiate est donnée.

Merci encore, Mesdames, de votre aide efficace dans l'œuvre que nous poursuivons ; instruire, élever nos enfants, leur faire aimer l'école et développer chez tous, les sentiments qui honorent le Travailleur. Le bon vouloir de nos enfants, nous aide ainsi à assurer la fréquentation scolaire.

À l'approche de l'hiver, ce n'est plus à une famille, mais à toutes les familles nombreuses et modestes de nos écoles que vous apportez les vêtements indispensables, chaudières, chaussures, etc., pour affronter les rigueurs de l'hiver. Vous allez plus loin ! Pour tous nos enfants de 2 à 5 ans au plus grand, vous venez d'organiser les matras de Noël, dans toutes nos écoles maternelles d'abord au Gymnase municipal ensuite pour nos écoles primaires.

Après avoir soulagé la misère, vous avez voulu donner à nos enfants des classes laborieuses, le bonheur, l'émotion. Bonne fête de Noël dans tous les foyers de nos enfants.

Merci encore, Mesdames, de votre aide efficace dans l'œuvre que nous poursuivons ; instruire, élever nos enfants, leur faire aimer l'école et développer chez tous, les sentiments qui honorent le Travailleur. Le bon vouloir de nos enfants, nous aide ainsi à assurer la fréquentation scolaire.

À l'approche de l'hiver, ce n'est plus à une famille, mais à toutes les familles nombreuses et modestes de nos écoles que vous apportez les vêtements indispensables, chaudières, chaussures, etc., pour affronter les rigueurs de l'hiver. Vous allez plus loin ! Pour tous nos enfants de 2 à 5 ans au plus grand, vous venez d'organiser les matras de Noël, dans toutes nos écoles maternelles d'abord au Gymnase municipal ensuite pour nos écoles primaires.

# Dernière minute

PAR T.S.F.

# Un voilier français a été coulé par un steamer anglais

24 MARINS SERAIENT NOYÉS

Dans la nuit de Noël, le steamer britannique « Burutu », est entré en collision à 30 milles au large de Portland, avec le voilier français « Eugène-Schneider », dont on n'a pu sauver que quatre marins. On craint que le reste de l'équipage, soit 24 marins, ait trouvé la mort. L'Eugène-Schneider, qui jaugeait 2,218 tonnes, venait de Wanoxa (Ouest-Africain) et se rendait à Gand.

# TROIS VICTIMES D'UN DÉRAILLEMENT

A 15 heures, le train de Toulon a déraillé peu après la station de San-Salvador. Le mécanicien Payan, a eu les jambes fracturées et a été transporté à l'hôpital de San-Salvador. Deux autres personnes, Mmes Noll et Pierre, ont été légèrement blessées mais ont pu regagner leur domicile.

leur sympathie à l'école maternelle du Clinquet, M. le docteur Dron, à son tour, remercie de cette initiative, dit aux habitants du quartier de l'Écluse, de leur accueil et de leur sympathie à l'Administration municipale pour le développement et l'aide qu'ils nous ont donnée, félicite les parents d'être venus et remercie à la fête, rend hommage à nos dames charitables pour le dévouement qu'elles ont porté à toute la population et soulageant largement les familles nombreuses.

« A lieu ensuite le concert par nos tout petits. Nous retrouvons là encore la patience et la ténacité de la dévouée directrice dans l'exécution de chants et récitation du « Sapin ». En fin de soirée, à 8 heures, « Au clair de Lune », « Mador » et « Papa Noël », exécutés à l'admiration de tous. Après le concert a lieu une distribution de petits cadeaux et plusieurs autres dames charitables ont apporté de beaux cadeaux, coquettes et gâteaux, de nombreuses dames charitables aux mamans : un magnifique calendrier-pochette.

# Cabaretiers

La Société Brasserie Coopérative LES DÉBATS HEBDOMADAIRE est la seule société qui travaille exclusivement dans l'intérêt du cabaretier. Vous pouvez trouver aux « Débats HEBDOMADAIRE » une Bière blonde renommée ; une Bière brune extra fabriquée uniquement avec des matières premières de choix et par brassin complet de 200 hectos.

Mais vous n'y trouverez pas de bières en bouteilles, et cela parce que la Société n'a vu que le bien-être de ses actionnaires. 240

# UNE CHUTE MALHEUREUSE

Passant rue de la Malsance, samedi vers 20 h. 30, M. Léon Frenaux, âgé de 48 ans, frieur de décrets, domicilié 31, rue de Moscou, a été grièvement blessé en descendant d'un tramway. Il s'est fracturé la jambe droite.

Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Ducatillon, il a été admis à l'hôpital.

# NOEL DES FAMILLES NOMBREUSES

Dimanche, à 10 heures du matin, a eu lieu à l'Hippodrome, place des Halles, sous la présidence de M. Flipo, ayant à ses côtés M. Brassart, adjoint au maire, une distribution de vêtements et coquilles aux enfants des familles nombreuses de la ville.

Un orchestre donnait à cette cérémonie la note de joie. Des discours ont été prononcés par MM. Flipo, président, et Brassart, adjoint, tous deux remerciant les bienfaits des pères et mères envers le pays. Ils approuvent, l'un au nom de l'Association, l'autre au nom de l'Administration municipale, la sympathie et l'assurance de leur dévouement à l'égard des familles nombreuses.

# PARFUM FÉTICHE

La Fête des Filles Scolaires

Dimanche, à 17 heures, dans la